

Conditions Générales de Vente (CGV)

Réservation de session de formation au permis bateau — Option côtière

Dernière mise à jour : 16/09/2026

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les modalités de réservation, de paiement et de déroulement des sessions de formation théorique et pratique en vue de l'obtention du **permis bateau option côtière**, dispensées par **BATEAU ECOLE CER CEROV** dont le siège social est situé **81 Avenue François Mitterrand – 85340 LES SABLES D'OLONNE**, immatriculée sous le numéro **412 000 887 00023** (ci-après « l'École »).

Toute réservation d'une session de formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client (ci-après « le Stagiaire » ou « le Client »).

Article 2 — Description de la formation

La formation au permis bateau option côtière comprend :

- Un **module théorique** (code de la mer, réglementation, sécurité, météorologie, balisage, etc.), sanctionné par un examen théorique.
- Un **module pratique** en mer, portant sur la manœuvre, la sécurité et la conduite d'un bateau à moteur dans la limite des 6 milles d'un abri.

Le contenu, la durée et le programme détaillé de chaque session sont communiqués au Client avant la réservation, sur le site internet de l'École ou sur demande.

L'obtention du permis reste conditionnée à la réussite de l'examen théorique (organisé par un organisme agréé) et à l'évaluation positive des compétences pratiques par un moniteur habilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 — Réservation et inscription

3.1. La réservation d'une session peut s'effectuer :

- en ligne via le site internet de l'École ;
- par téléphone ;
- directement en agence / auprès de l'École.

3.2. La réservation est considérée comme **ferme et définitive** après :

- validation du formulaire d'inscription (identité, coordonnées, choix de session) ;
- versement de l'acompte ou du règlement intégral prévu à l'article 4 ;
- présentation, le cas échéant, d'un certificat médical ou d'une pièce d'identité en cours de validité, si requis par la réglementation.

3.3. Toute personne s'inscrivant doit être âgée d'au moins 16 ans (option côtière) à la date de l'examen, sauf disposition légale contraire.

3.4. Le nombre de places par session est limité. La réservation est prise en compte selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Article 4 — Tarifs et modalités de paiement

4.1. Les prix des formations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC), au moment de la réservation. Ils comprennent : la formation en salle de 2j, la webformation et la pratique en mer. Ils ne comprennent pas : Le timbre fiscal, le livre de code et l'examen théorique.

4.2. Modalités de règlement :

- un **acompte** de **150 €** du montant total est exigé à la réservation ;
- le solde est dû **avant le passage de l'examen théorique**,
- les paiements peuvent être effectués par carte bancaire, virement, chèque ou espèces, selon les moyens acceptés par l'École.

4.3. Les frais d'examen théorique reversés à l'organisme agréé peuvent faire l'objet d'une facturation distincte et ne sont pas remboursables une fois la session d'examen réservée auprès de cet organisme.

Article 5 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la réservation pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif, **sauf si la formation a débuté avant l'expiration de ce délai avec l'accord exprès du Client**, auquel cas le droit de rétractation ne pourra plus être exercé conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation.

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier sa décision par écrit (courrier ou e-mail) à l'École, avant l'expiration du délai.

Article 6 — Report, annulation et remboursement

6.1. **Report de session** Le Client peut demander le report de sa session à une date ultérieure, sous réserve de disponibilité, en informant l'École au moins **15j** avant le début de la session initialement prévue. Un seul report gratuit est autorisé ; tout report supplémentaire pourra faire l'objet de frais administratifs.

6.2. **Annulation par l'École** L'École se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de nombre insuffisant de participants, de conditions météorologiques rendant la navigation dangereuse, ou de force majeure. Dans ce cas, le Client se voit proposer une nouvelle date ou un remboursement intégral des sommes versées, sans indemnité complémentaire.

Article 7 — Déroulement de la formation et obligations du Stagiaire

7.1. Le Stagiaire s'engage à :

- se présenter aux séances théoriques et pratiques aux horaires convenus ;
- respecter les consignes de sécurité données par les moniteurs ;
- porter les équipements de sécurité requis (gilet de sauvetage, etc.) ;
- fournir les documents nécessaires (pièce d'identité, certificat médical si requis, photos d'identité).

7.2. En cas de retard ou d'absence non justifiée à une séance pratique ou théorique, celle-ci ne pourra pas être remboursée ni automatiquement reportée, sauf accord de l'École.

7.3. L'École se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement, sans remboursement, tout Stagiaire dont le comportement mettrait en danger sa sécurité, celle des autres participants ou du moniteur, ou qui se présenterait sous l'emprise de l'alcool ou de substances stupéfiantes.

Article 8 — Résultats et réussite à l'examen

L'École met en œuvre les moyens pédagogiques nécessaires à la préparation du Stagiaire, mais est soumise à une **obligation de moyens et non de résultat**. La réussite à l'examen théorique et l'évaluation pratique dépendent de l'assiduité, de l'investissement personnel du Stagiaire et de facteurs indépendants de la volonté de l'École (dont les décisions de l'organisme certificateur agréé).

En cas d'échec, des séances de soutien ou un repassage de l'examen pourront être proposés dans les conditions tarifaires en vigueur, précisées lors de l'inscription.

Article 9 — Assurances et responsabilité

9.1. L'École déclare être couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle pour l'ensemble des activités de formation proposées.

9.2. Le Client est invité à vérifier sa propre couverture (assurance individuelle accident, responsabilité civile personnelle) pour la durée de la formation.

9.3. L'École ne saurait être tenue responsable des dommages résultant du non-respect par le Stagiaire des consignes de sécurité, ni des cas de force majeure (conditions météorologiques, avarie de matériel imprévisible, etc.).

Article 10 — Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion de l'inscription, du suivi pédagogique et des obligations réglementaires liées à l'examen. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, qu'il peut exercer en écrivant à **olonne@cer-cerov.fr**

Article 11 — Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée à l'École par écrit à **81 avenue François Mitterrand – 85340 LES SABLES D'OLONNE**. À défaut de résolution amiable, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation dont les coordonnées sont : **Association des Médiateurs Européens (A.M.E), 197 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris**
Tél : 09.53.01.02.69 | Mail : **saisine@mediationconso-ame.com**

Article 12 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, compétence est attribuée aux tribunaux compétents du ressort du siège social de l'École, sauf disposition légale impérative contraire applicable aux consommateurs.

Article 13 — Acceptation

En procédant à sa réservation, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.